

Conditions générales de ventes (En vigueur à partir du 25 Novembre 2023)

Il est primordial que les utilisateurs prennent connaissance des CGV avant de procéder à une transaction en ligne. En effet, en accédant au site et en poursuivant la transaction, les utilisateurs sont considérés comme ayant accepté ces conditions.

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Le monde de dorine association loi 1901. Et de son client dans le cadre de la vente des services suivants :

- Formations en vidéo en ligne
- Formation accompagnement en direct en ligne
- Des heures de coaching accompagnement en ligne via Skype.
- Les livres et tout autre document à télécharger et produits dont le monde de dorine détient les droits.
- Les séminaires et évènements au profit de l'association de lutte contre la drépanocytose, le monde de dorine.

Toute prestation accomplie par la société Le monde de dorine association 1901 implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause N° 2 ; Commande de Produits et inscription aux services en Ligne

Le Client peut passer sa commande ou s'inscrire aux Services via le Site, par téléphone ou lors d'évènements où le monde de dorine association loi 1901 est présente.

La Commande de Produits et Inscription aux Services en ligne se fait Via le Site, le Client pourra passer commande lorsqu'il aura procédé à l'ouverture d'un compte chez notre fournisseur de services

La Société ITACWT Limited est société de droit irlandais dont l'adresse est : ITACWT Limited
3 Cruise Park Rise
Tyrrelstown
Dublin 15
Irlande.

Le Client devra au préalable s'identifier en déclinant ses coordonnées et une fois identifié, il pourra se reconnecter à l'aide d'un identifiant composé de son adresse électronique et d'un mot de passe qu'il aura choisi. Il pourra modifier le mot de passe à son gré. Ce mot de passe est strictement personnel et devra être conservé de manière confidentielle. Le Client reconnaît expressément que la saisie de son adresse électronique et de son mot de passe vaut identification.

Le contrat est valablement formé lorsque le Client clique sur le lien "Passer la commande" ou tout lien équivalent en bas de la page récapitulant sa commande. Le lien des CGV est en bas sur nos pages de ventes et dans toutes nos communications.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

L'association Le monde de dorine association loi 1901 s'accorde le

droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Le monde de dorine association loi 1901 propose au Client la possibilité de payer en plusieurs fois. Le cas échéant, le paiement de la première mensualité devra être effectué lors de la commande et les mensualités suivantes seront perçues par voie de prélèvement automatique.

Le Client reconnaît qu'il reste dans ce cas tenu au paiement intégral des Produits et Services souscrits en application du Contrat. Il ne pourra échapper au paiement du solde restant dû en résiliant le Contrat avant son terme que dans une seule hypothèse : lorsque les Produits et Services sont proposés sous la forme d'un abonnement à durée indéterminée et moyennant le respect des conditions de résiliation visées à l'article 11.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'association Le monde de dorine association 1901, serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard, dont le montant dépend du taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue : Par carte bancaire sur la plateforme de système Io ou par virement bancaire.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser le montant Global de la facture, ou une première mensualité en cas de paiement en plusieurs fois, le solde devant être payé à réception des services et avant l'accès à la formation en ligne. Sinon une fois que le client a accès au produit en ligne, au vu des preuves et des archives en ligne comme stipulé à l'article 10. Le montant global est dû.

Clause n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à l'association le monde de dorine association loi 1901, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises et des services.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'association le monde de dorine association loi 1901.

Clause n° 9 : Clause de réserve de propriété

L'association le monde de dorine association loi 1901 conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'association le monde de dorine association loi 1901, se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 10 : Vérification

Conditions de Résiliation et remboursement

Le Client garantit à l'association le monde de dorine qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du bon de commande. L'association le monde de dorine se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement.

L'association le monde de dorine se réserve le droit de refuser d'honorer une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé

totale ou partiellement une de ses commandes ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

S'agissant des Produits et Services payables en plusieurs fois, le défaut de paiement des mensualités convenues avec le Client entraînera la suspension immédiate de la mise à disposition des Produits et Services visés.

Le monde de dorine association loi 1901 se réserve en outre le droit de réclamer des intérêts de retard de 5% sur le montant restant en défaut de paiement, à courir à dater d'une mise en demeure adressée par le monde de dorine au Client.

L'association le monde de dorine subit comme le client des procédures de vérification des commandes effectuées sur le Site destinée à assurer qu'aucune personne n'utilise les coordonnées bancaires d'une autre personne à son insu.

Dans le cadre de cette vérification, il peut être demandé au Client d'adresser par courriel ou par courrier à l'association le monde de dorine une copie d'une pièce d'identité, un justificatif de domicile ainsi que la copie de la carte bancaire ayant servi au paiement

(Copie recto verso en prenant soin de ne laisser apparaître que les 4 premiers et les 2 derniers chiffres du numéro sur l'avant et en masquant le cryptogramme et le numéro complet de la carte bancaire qui peut apparaître en creux sur l'arrière de la carte).

Les services des sociétés stipe, PayPal, Wise et système Io font les vérifications et veillent au respect des règles de lois pour le client.

Le prix payé par le client ne garantit que l'accès à la formation en ligne et n'est pas remboursable une fois que le client a eu accès au produit.

Certaines heures de coaching bonus sont fournies gratuitement sans obligation contractuelle. Les heures que le client lui-même réserve et les billets aux événements organisés par l'association le monde de

dorine, ne feront aucunement l'objet de remboursement en cas de report de l'évènement ou de la réunion.

En règle générale, les Produits offerts en vente sur le Site sont mis à la disposition du Client après le complet paiement et exclusivement sous format numérique.

Le Client reçoit un accès lui permettant d'accéder à une plateforme sécurisée sur laquelle il pourra visionner et/ou écouter les Produits en ligne et, dans certains cas, les télécharger.

Le Client doit vérifier préalablement à la commande si son système informatique dispose des capacités pour accéder aux Produits en ligne.

Clause n° 11 : Produits d'abonnement indéterminé

S'agissant des Produits offerts sous forme d'abonnement à durée indéterminée, un lien permettant d'accéder aux Produits en ligne sur une plateforme sécurisée sera adressé au Client au moins une fois par mois à l'adresse électronique email indiquée par le Client lors de sa commande, à condition que les mensualités convenues dans le contrat aient été payées.

Clause n° 12 : Assistance

Pour assister le Client après acquisition du Produit, l'association le monde de dorine met à sa disposition un numéro de SAV non surtaxé + 33 (0) 663953666. Il peut également envoyer un courriel au service clients de l'association le monde de dorine à contact@dorineakoa.com.

Clause n° 13 : DÉLAI DE RÉTRACTATION

Le délai pour exercer son droit de rétractation est en principe de 14 jours calendaires, à compter du lendemain :

- De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services ou les contrats conclus hors établissement dont le montant est inférieur à 500 euros ;
- De la réception du bien par le consommateur ou un tiers désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats conclus hors établissement dont le montant est supérieur à 500 euros.

– Le Client peut exercer ce droit via une lettre de rétractation, via un courriel exprimant clairement sa volonté de se rétracter à contact@dorineakoa.com ou en remplissant [le formulaire de rétractation](#)

L'association le monde de dorine accusera réception de l'exercice du droit de rétractation, par l'envoi d'un courriel à l'adresse indiquée par ledit Client. Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité.

Le monde de dorine association loi 1901 s'engage à procéder au remboursement du prix correspondant aux Produits ou Services en avoir, sauf si le client s'oppose expressément à ce mode de remboursement au moment de l'exercice de son droit de rétractation.

Le remboursement sera effectué dans un délai maximum de 30 jours calendaires à compter de la prise de connaissance par l'association le monde de dorine de la volonté du Client de se rétracter.

Clause n° 14 : exception

Il existe toutefois plusieurs exceptions à ce droit. Par exemple, le droit de rétractation ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Achats de biens confectionnés sur mesure ou personnalisés ;
- Prestations de services déjà exécutées avec l'accord du consommateur ;

- **Contenu numérique non fourni sur un support matériel (téléchargement) si l'exécution a commencé avec l'accord du consommateur ;**
- Fourniture de journaux, périodiques ou magazines ;
- Opérations de ventes aux enchères ;
- Services financiers ;
- Voyages et hébergements à des fins touristiques (sauf contrat combinant plusieurs prestations).

Clause n° 15 : Conditions applicables aux séminaires

– En cas de non-présentation au séminaire, le Client ne pourra pas demander le remboursement, sauf à démontrer un cas de force majeure. Le cas échéant, le remboursement prendra la forme d'un avoir sur la totalité de la somme, valable 12 mois.

Clause n° 16 : Modification de l'inscription à un séminaire

La modification de l'inscription à un séminaire n'est possible que dans les cas suivants :

– le Client demande que son inscription au séminaire soit reportée à une date ultérieure en raison de l'impossibilité d'y assister aux dates initialement convenues, huit semaines au moins avant le début du séminaire. Un seul report par séminaire est possible et les inscriptions ayant bénéficié d'un bon de réduction ne sont pas reportables.

– le Client demande de transférer l'inscription à une autre personne. La modification d'une inscription entraîne le paiement de frais administratifs de 50 euros HT si la demande est effectuée plus de six semaines avant le début du séminaire, et de 100 euros HT si la demande est effectuée moins de six semaines avant le début du séminaire. Aucune modification n'est possible moins de deux semaines avant le début du séminaire.

Clause n° 16 : Résiliation des Produits et Services proposés sous forme d'abonnement

Le Client qui commande des Produits et Services proposés sous la forme d'un abonnement mensuel à durée indéterminée, pourra à tout moment mettre un terme à cet abonnement moyennant un préavis d'un mois à dater de l'envoi d'un courriel à l'adresse contact@dorineakoa.com

La possibilité de résilier le contrat en cours d'exécution ne s'applique pas aux autres Produits et Services payables en plusieurs fois.

Clause n° 17 : – LA RESPONSABILITÉ

L'association le monde de dorine est responsable de plein droit de la bonne exécution de la commande, le cas échéant dans la limite des stocks disponibles.

Néanmoins, toute mauvaise exécution ou inexécution due à une cause imputable au Client (notamment système informatique obsolète ou sous dimensionné), à un cas de force majeure ou encore à un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat peut exonérer en tout ou partie l'association le monde de dorine et de sa responsabilité.

Clause n° 18 : SUSPENSION – RÉSILIATION DE COMPTE **PAR Le monde de dorine association Loi 1901**

L'association le monde de dorine se réserve le droit de suspendre ou de résilier le compte d'un Client qui contreviendrait aux dispositions des CGV, ou de manière générale aux dispositions légales applicables, sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter l'association loi 1901 le monde de dorine.

Toute personne dont le compte aurait été suspendu ou clôturé, ne pourra commander ultérieurement ni créer de nouveau compte sur le Site, sans l'autorisation préalable de l'association le monde de dorine.

Clause n° 19 : 11 – ARCHIVAGE – PREUVE

Les registres informatisés de l'association le monde de dorine, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, sur la plateforme de système Io, La Société ITACWT Limited est société de droit irlandais dont l'adresse est : ITACWT Limited

3 Cruise Park Rise

Tyrrelstown

Dublin 15

Irlande

Seront considérés par les parties comme preuves valables des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

L'archivage des bons de commandes, des confirmations des commandes et des factures est effectué sur un support fidèle et durable de manière à correspondre à une copie fiable.

Le Client aura accès aux éléments archivés le concernant.

Clause 20 ; Livraison

La livraison est effectuée principalement en ligne : ou Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ; Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ; Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à :

L'allocation de dommages et intérêts ;

L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par le client.
En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises et services. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par Courrier recommandé AR.

Clause n° 21 : Force majeure

La responsabilité de l'association loi 1901 le monde de dorine, ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 22 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est sous le couvert de son fournisseur de services techniques

La Société ITACWT Limited est société de droit irlandais dont l'adresse est : ITACWT Limited

3 Cruise Park Rise

Tyrrelstown

Dublin 15

Irlande

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du Cameroun Yaoundé lieu du siège social.

Fait à Beausoleil le 24 novembre 2023

Représentant légal de l'association loi 1901 le monde de dorine lutte contre la drépanocytose. Dorine Akoua.